|  |
| --- |
| **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION** |

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

|  |
| --- |
| ***Phase 1 et 2 :***  ***Réaménagement du RDC de l’EHPAD en locaux de consultation provisoires et déplacement de la lingerie au R-1***  ***Phase 3 :***  ***Réaménagement de l’entrée provisoire de l’hôpital avant démolition de l’USN***  **Centre Hospitalier Paul Ardier Issoire (63)** |

Date et heure limites de réception des offres :

Indiqué dans l’avis d’appel à la concurrence

**Groupement Hospitalier des Territoires d'Auvergne**

**Etablissement support CHU de Clermont-Ferrand**

58 Rue Montalembert

63003 CLERMONT-FERRAND

**SOMMAIRE**

[1 - Objet et étendue de la consultation 3](#_Toc190952947)

[1.1 - Objet 3](#_Toc190952948)

[1.2 - Mode de passation 3](#_Toc190952949)

[1.3 - Type et forme de contrat 4](#_Toc190952950)

[1.4 - Décomposition de la consultation 4](#_Toc190952951)

[1.5 - Nomenclature 4](#_Toc190952952)

[2 - Conditions de la consultation 5](#_Toc190952953)

[2.1 - Délai de validité des offres 5](#_Toc190952954)

[2.2 - Forme juridique du groupement 5](#_Toc190952955)

[2.3 - Variantes 5](#_Toc190952956)

[2.4 - Développement durable 5](#_Toc190952957)

[3 - Les intervenants 5](#_Toc190952958)

[3.1 - Maîtrise d'œuvre 5](#_Toc190952959)

[3.2 - Contrôle technique 5](#_Toc190952960)

[3.3 - Contrôle SPS Sécurité et protection de la Santé 5](#_Toc190952961)

[4 - Conditions relatives au contrat 6](#_Toc190952962)

[4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6](#_Toc190952963)

[4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6](#_Toc190952964)

[4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 6](#_Toc190952965)

[5 - Contenu du dossier de consultation 6](#_Toc190952966)

[6 - Présentation des candidatures et des offres 7](#_Toc190952967)

[6.1 - Documents à produire 7](#_Toc190952968)

[6.2 - Visites sur site 8](#_Toc190952969)

[7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9](#_Toc190952970)

[7.1 - Transmission électronique 9](#_Toc190952971)

[7.2 - Transmission sous support papier 10](#_Toc190952972)

[8 - Examen des candidatures et des offres 10](#_Toc190952973)

[8.1 - Sélection des candidatures 10](#_Toc190952974)

[8.2 - Attribution des marchés 11](#_Toc190952975)

[8.3 - Suite à donner à la consultation 12](#_Toc190952976)

[9 - Renseignements complémentaires 12](#_Toc190952977)

[9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12](#_Toc190952978)

[9.2 - Procédures de recours 12](#_Toc190952979)

|  |
| --- |
| 1 - Objet et étendue de la consultation |

## 1.1 - Objet

Les travaux, objets de cette consultation portent sur des opérations préalables à la restructuration globale du centre hospitalier qui constitue la phase 2 du Schéma Directeur Immobilier du Centre Hospitalier d’Issoire validé en 2022.



Ces travaux permettront d’assurer le maintien de l’activité en relogeant les différents services préalablement aux travaux de restructuration intégrale du centre hospitalier (phases 3-4 du Schéma Directeur Immobilier qui seront lancées dans une prochaine consultation).

Afin d’assurer le maintien en fonctionnement du site, ces travaux, objet de la présente consultation se décomposent en trois phases successives (ces dernières étant propres au présent marché, à ne pas confondre avec les phases du SDI évoquées ci-dessus).

Phase 1 des travaux :

Réaménagement du RDC de l’EHPAD en locaux de consultation provisoires (partie GAUCHE) et déplacement de la lingerie au R-1.

Phase 2 des travaux :

Réaménagement du RDC de l’EHPAD en locaux de consultation provisoires (partie DROITE)

Phase 3 des travaux :

Réaménagement de l’entrée provisoire de l’hôpital.

Lieu(x) d'exécution :

Centre Hospitalier paul Ardier Issoire

13 rue du docteur Sauvat

63500 Issoire

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 6 lot(s) :

|  |  |
| --- | --- |
| Lot(s) | Désignation |
| **01** | DEMOLITION – CURAGE - GO |
| **02** | MENUISERIES EXTERIEURES |
| **03** | CLOISON – DOUBLAGE – FAUX-PLAFONDS - MENUISERIES INTERIEURES |
| **04** | PEINTURE – SIGNALETIQUE - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES / SOLS DURS |
| **05** | ELECTRICITE CFO CFA |
| **06** | VENTILATION – PLOMBERIE |

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats peuvent soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

|  |  |
| --- | --- |
| Code principal | Description |
| 45421141-4 | Travaux de cloisonnement |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Lot(s) | Code principal | Description | Code suppl. | Code suppl. | Code suppl. |
| 01 | 45111000-8 | Travaux de démolition |  |  |  |
| 02 | 45421000-4 | Travaux de menuiserie |  |  |  |
| 03 | 45421141-4 | Travaux de cloisonnement |  |  |  |
| 04 | 45432130-4 | Travaux de revêtements de sols |  |  |  |
| 05 | 45311100-1 | Travaux de câblage électrique. |  |  |  |
| 06 | 45330000-9 | Travaux de plomberie. |  |  |  |

|  |
| --- |
| 2 - Conditions de la consultation |

Dans le cadre de la direction commune entre le CHU de Clermont-Ferrand et le Centre Hospitalier Paul Ardier Issoire (63), le CHU assure la passation du marché et le Centre Hospitalier Paul Ardier Issoire (63), maître d'ouvrage, assure les prérogatives du maître d'ouvrage dont l'exécution financière du marché.

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé dans l'avis d'appel public à la concurrence

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

## 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

|  |
| --- |
| 3 - Les intervenants |

## 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

## 3.2 - Contrôle technique

SOCOTEC pour le contrôle de la solidité des ouvrages et le contrôle technique des armoires électriques réalisé en fin de chantier.

## 3.3 - Contrôle SPS Sécurité et protection de la Santé

BUREAU VERITAS

.

|  |
| --- |
| 4 - Conditions relatives au contrat |

## 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

## 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées sur les crédits ouverts au **BUDGET du Centre Hospitalier Paul Ardier d’Issoire**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

|  |
| --- |
| 5 - Contenu du dossier de consultation |

**Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :**

- Le règlement de la consultation (RC)

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- Le planning prévisionnel d'exécution

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de chaque lot + un document de prescriptions communes à tous les lots et ses annexes

- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) de chaque lot

- Un dossier de plans

- L'attestation de visite

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard **10 jours** avant la date limite de réception des offres.

Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

|  |
| --- |
| 6 - Présentation des candidatures et des offres |

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

**Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :**

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Oui |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Non |
| Un document prouvant la capacité du signataire à engager la société (KBis, délégation de signature) | Non |
| En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet | Non |

**Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :**

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non |

**Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :**

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) | Non |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)

Ils sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr),

Ils peuvent utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :**

* les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
* une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics ; - le RIB du sous-traitant.

**Pièces de l'offre :**

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Un RIB | Non |
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes | Oui |
| La décomposition du prix global forfaitaire DPGF | Non |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat | Non |
| Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat | Non |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire.

Les conditions de visites sur site sont les suivantes :

**Mardi 11/03/2025 14 :00**

Rdv entrée principale Centre Hospitalier Paul Ardier Issoire

13 rue du docteur Sauvat

63500 Issoire

|  |
| --- |
| 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis |

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées dans l’avis d’appel public à la concurrence.

## 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : **https://www.marches-publics.gouv.fr/.**

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

**La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :**

**CHU de Clermont-Ferrand**

**Direction des achats et des Logistiques**

**Bureau des marchés**

**1er étage du CAL**

**58 rue Montalembert**

**63000 Clermont-Ferrand**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

**La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.**

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | |  |  | **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite** | |  |  | |  |  | |

**Les noms de dossiers et les noms de fichiers ne peuvent excéder 12 caractères et l’arborescence des dossiers ne pourra excéder 3 niveaux.**

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

|  |
| --- |
| 8 - Examen des candidatures et des offres |

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

**a) Critères et pondération**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Pondération |
| 1-Prix des prestations | 60.0 % |
| 2- Qualité des solutions techniques proposées (il est attendu des matériels présentant des caractéristiques de robustesse et de facilité d’installation).et de la méthodologie d’intervention pour réaliser le chantier à travers le mémoire technique (il est attendu les moindres perturbations possibles du fonctionnement du site occupé dans la réalisation du chantier). | 30.0 % |
| 4-Qualité environnementale de gestion des déchets à travers le mémoire technique, il est attendu le meilleur traitement des déchets dans les filières les plus appropriées | 10.0 % |

**b) Méthode de notation :**

Critère technique

Chaque critère technique sera noté sur 10.

Les notes sont ensuite pondérées par application du coefficient de pondération (3 pour le critère 2 pour obtenir une note provisoire /30, 1 pour le critère 3 pour obtenir une note provisoire /10)

Si la meilleure des offres sur un critère n’a pas la totalité des points de ce critère, les notes seront recalculées afin que le meilleur candidat sur un critère ait la totalité des points sur ce critère et que les notes des autres candidats soient modifiées conformément à l’ajustement intervenu sur la meilleure offre. (Totalité des points du critère/meilleure note obtenue sur ce critère) \* note de l’offre analysée.

Critère Prix

La formule de notation du prix est la suivante :

(Prix le moins disant/ prix de l’offre analysé) X 60

Note finale

La note finale d’une offre sera obtenue par l’addition des notes de chacun des critères. Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## 8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager, pour chaque lot, des négociations avec au maximum les candidats ayant remis les deux meilleures offres suite à l’application des critères et de leur pondération. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

**Modalités de négociation : Par mail ou visio.**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

|  |
| --- |
| 9 - Renseignements complémentaires |

## 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : **https://www.marches--publics.gouv.fr/.**

**Et, en cas de dysfonctionnement de la plateforme**à l’adresse mail suivante : [**bdm@chu-clermontferrand.fr**](mailto:bdm@chu-clermontferrand.fr)

**Les questions adressées à l’adresse** [**bdm@chu-clermontferrand.fr**](mailto:bdm@chu-clermontferrand.fr) **alors que la plateforme ne connait pas de dysfonctionnement, ne seront pas prises en compte.**

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

**Les demandes adressées par tout autre moyen (en particulier via des adresses mails nominatives ou par télécopies) ne seront pas prises en compte.**

## 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

6 cours Sablon

63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1

Tél : 04 73 14 61 00

Télécopie : 04 73 14 61 22

Courriel : [greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr](mailto:greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr)

**Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :**

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

**Pour obtenir des renseignements relatifs à l’introduction des recours, les candidats devront s’adresser à :**

Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

6 cours Sablon

63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1